



Tél : 03 85 26 55 00  
Mail : mairie@chauffailles.fr

## Commune de Chauffailles

### DECISION DU MAIRE N°2025/B014

Avenant au marché de procédure adaptée –  
Fourniture et installation d'une vidéoprotection.

Le Maire de la commune de Chauffailles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2131-2,  
Vu la délibération N° 2020/06/007 en date du 8 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal l'a chargé, par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il convient de confier l'avenant du marché de fourniture et installation d'une vidéoprotection,

#### DECIDE :

**Article 1 :** Il est établi un avenant au marché de fourniture et installation d'une vidéoprotection, entre la **Commune de Chauffailles** 7 place de l'Hôtel de Ville – 71170 CHAUFFAILLES et :

**Article 2 :** **BFCL-CITEOS**, 130 ZA Les Bruottées – 21 200 VIGNOLES  
**Marché :** 64 754.88 € H.T.  
**Avenant :** 1 756.42 € H.T.  
**Total :** 66 511.30 € H.T.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur général des services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal et un extrait affiché aux emplacements habituels réservés à cet usage.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Charoilles

Chauffailles, le 30 avril 2025

Le Maire,

